



22^{ème} Tir du Diable



Les 22, 29 et 31 Mai &

Les 1 et 2 Juin 2018

MOLLENS





Carla Rego
Route de l'Isle 4
1144 Ballens
Tél. + Fax 021/809.51.06

Lundi
06h30 - 13h00
Après-midi - Fermé
du Mardi au Vendredi
06h30 - 13h00
15h00 - 18h45
**Samedi, Dimanche
et Jours Fériés**
08h00 - 12h30
**Dépôt de pain
Produits frais
Spécialités régionales**

1. Principes.

En prenant part au tir du Diable chaque participant admet les dispositions de ce plan de tir.

2. Durée, heures de tir et ouverture du bureau.

Le tir aura lieu les 22, 29 et 31 mai, 02 et 03 juin 2018 et au stand de Mollens. Le stand sera ouvert :

Le mardi 22 mai de 17h à 21h
Le mardi 29 mai de 17h à 21h
Le jeudi 31 mai de 17h à 21h
Le vendredi 1 juin de 15h00 à 20h00
Le samedi 2 juin de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

En cas d'affluence, les horaires peuvent être modifiés. Le bureau sera ouvert 30 minutes avant l'heure de début du tir et sera fermé 30 minutes avant la fin du tir.

3. Catégories des groupes.

Cat A : sport.
Cat D : toutes les armes d'ordonnance.
Cat E : F90 / F57.02 / Mq.

4. Inscriptions.

Les sociétés affiliées à la FST peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 5 tireurs à 300m.

Les inscriptions sont à adresser à Sylvie Moret/Claire-aux-Moines 28/1073 Savigny ou tir.mollens.vd@gmail.com jusqu'au 18 mai 2018 au moyen de la formule idoine.

Les tireurs individuels sont admis.

Les finances individuelles et de groupes seront versées au compte Banque Raiffeisen du Mont-Tendre / 1147 Montricher au n° IBAN : CH 72 8044 5000 0001 8641 7 Société de Tir p.a. Gabriel Reber, Rte des Moussets 6, 1148 L'Isle

5. Réservations.

Il ne sera pas établi de rangs. Afin d'éviter la sur-affluence, une inscription par demi-journée et par société est toutefois demandée.

6. Mutation.

En cas d'empêchement, un tireur inscrit peut être remplacé par un membre de la même société, mais il devra être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé à tirer.

7. Proclamation des résultats et distribution des prix.

Les distinctions et répartitions immédiates sont remises le jour même, en présentant les feuilles de stand au bureau. Les autres répartitions et le palmarès seront expédiés directement aux sociétés participantes.

8. Nombre de cibles et marquage.

4 cibles électroniques à 300m, système TG3002, conformes aux règles de la FST.

9. Livret de tir.

Il est obligatoire pour tous les participants (prix Fr. 6.00).

10. Munition.

Seule est admise la munition d'ordonnance délivrée par l'organisateur. La munition est délivrée et tirée sur place. Les douilles restent propriété de la société de tir.

11. Armes.

Elles devront être conformes aux « Dispositions techniques pour fusil » ainsi qu'au « Catalogue des moyens auxiliaires (Form. 27.132 SIHSSM) ». Il est interdit de transporter au stand ou de laisser au râtelier une arme chargée. Le tireur sera rendu responsable civilement et pénalement des conséquences résultant de l'observation de cette disposition. L'organisation décline toute responsabilité pour les armes et le matériel endommagés ou perdus. En outre, seules les armes citées au point 3 sont autorisées.

12. Déroulement et règles de tir.

Les règles de tir de la Fédération Suisse des Tireurs sont affichées au stand et font foi. Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est seul responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant la feuille de stand immédiatement après le tir. Seuls les moniteurs de tir sont autorisés à faire des corrections, et elles doivent être visées par leurs auteurs. Les réclamations doivent être faites immédiatement au chef de stand.

13. Dispositions finales.

Tout tireur prenant part au tir, accepte les dispositions du plan de tir. L'organisation se réserve la possibilité de compléter au besoin les présentes dispositions par affiches au stand. Les cas non prévus par ces dispositions seront réglés par le Comité d'organisation.

SAMEDI 02 Juin Pizza Party

25.- à GOGO



19h apéro offert
20h Pizza Party

23h Remise des résultats du tir

Cible EXERCICE

Armes: Selon point 11 des dispositions générales.

Champ des points: Cible A, 1 m divisé en 5 ou 10 cercles.

Nombre de coups: 5, coup par coup, interruption à volonté.

Position: libre

Prix de la passe: Fr. 5.00 (Fr. 3.25 la passe et 1.75 la munition).

Distinction: Aucune.

Répartition: Aucune

Dispo spéciales: Nombre de passes illimitées.

Cible ESSALITIENNE

Armes: Selon point 11 des dispositions générales.

Champ des points: Cible A, 1 m. divisée en 100 cercles.

Nombre de coups: 8 dont 5 coups par coup et 3 en 1 minute dès le premier coup.

Position: Mousqueton, fusil standard: couché, bras franc.

Fusil d'assaut 57: sur appui médian ou antérieur

Fusil d'assaut 90: sur appui antérieur

Arme libre: à genou.

Les vétérans et seniors vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Prix de la passe: Fr. 40.00 par groupe et Fr. 19.00 par tireur (Fr. 16.20 la passe et 2.80 la munition).

Prix en Nature ou carte-couronne Fr. 12.00 ou Fr. 15.00

Catégorie A : 705 points et plus
700 points et plus pour U21 et V
695 points et plus pour U17 et SV

Catégorie D 675 pts et plus
670 pts et plus pour U21 et V
665 pts et plus pour U17 et SV

Catégorie E: 655 points et plus
650 points et plus pour U21 et V
645 points et plus pour U17 et SV

Répartition:

100% du produit de la finance d'inscription des groupes, au 60% des groupes classés de même catégorie. Premier prix minimum FR. 160.00, dernier prix minimum Fr. 20.00.

Classement: Deux classements pour les catégories A et D/E (selon point 3 des dispositions générales) au total des 5 tireurs, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups de tout le groupe.

Cible DIABLOTINS

Armes: Selon point 11 des dispositions générales.

Champ des points: Cible A, 1 m. divisée en 10 cercles.

Nombre de coups: 6, coup par coup, sans interruption.

Position Mousqueton, fusil standard: couché, bras franc.

Fusil d'assaut 57: sur appui médian.

Fusil d'assaut 90: sur appui antérieur.

Arme libre : à genou

Les vétérans et seniors vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Prix de la passe: Fr. 1800 (Fr. 15.90 la passe et 2.10 la munition)

Distinction: Aucune.

Répartition:	Catégorie A	Catégorie D-E
60 points	Frs. 80.00	Frs. 90.00
59 points	Frs. 40.00	Frs. 70.00
58 points	Frs. 28.00	Frs. 50.00
57 points	Frs. 18.00	Frs. 30.00
56 points	Frs. 15.00	Frs. 25.00
55 points	Frs. 10.00	Frs. 20.00
54 points	Frs. 5.00	Frs. 15.00
53 points		Frs. 8.00
52 points		Frs. 5.00
51 points		

Dispo spéciales: Si le remboursement immédiat n'atteint pas le 65% du produit des passes, la différence sera utilisée pour améliorer les prix du concours de groupes. Le paiement de la répartition immédiate aura lieu pendant la durée du tir. Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

Cible 10^{ème} anniversaire buvette

Armes: Selon point 11 des dispositions générales.

Champ des points: Cible A, 1 m. divisée en 100 cercles.

Nombre de coups: 5 coups par coup sans interruption

Position: Mousqueton, fusil standard : couché, bras franc.

Fusil d'assaut 57: sur appui médian ou antérieur

Fusil d'assaut 90: sur appui antérieur

Arme libre: à genou

Les vétérans et seniors vétérans peuvent tirer avec le mousqueton en position couché appuyé ou avec le fusil libre en position couché bras franc.

Prix de la passe: Fr. 18.- par tireur (Fr. 16.25 la passe et 1.75 la munition).

Prix en Nature ou carte-couronne Fr. 12.00 ou Fr. 15.00

Cat A :	A : 440	U21 + V : 435	U17 + SV : 430
Cat D :	A : 420	U21 + V : 415	U17 + SV : 410
Cat E :	A : 405	U21 + V : 400	U17 + SV : 395

Classements: 1 roi du tir catégorie A et 1 roi du tir catégorie ordonnances (D et E). Classements à l'addition du total des passes «Diabolins», 10% de « Essalitiennne » et 10% de « 10^{ème} anniversaire buvette» appui par la passe groupe, puis par la passe 10^{ème} puis par l'âge le plus élevé. Un prix sera remis en nature au roi de la catégorie A et un prix en nature au roi de la catégorie ordonnances.

Mollens, le 20 avril 2018

Le président : Olivier Wacht

La secrétaire: Sylvie Moret

Approuvé par la Société Vaudoise des Carabiniers le 10 avril 2018
M. Tissot, chef des tirs libres
SOCIÉTÉ VAUDOISE DES CARABINIERS
Le chef des tirs libres:

La société remercie chaleureusement tous les donateurs et annonceurs pour leur soutien.
N'hésitez pas à aller les trouver, ils méritent toute votre confiance.
Le comité

HENRY RECYCLING

La Bonne Attitude!



www.HENRYtransports.ch

info@henrytransports.ch

Tél : 0800 44 22 22